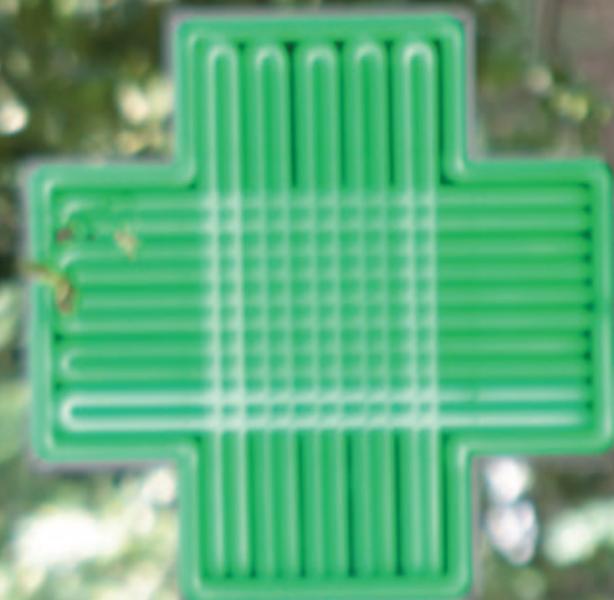
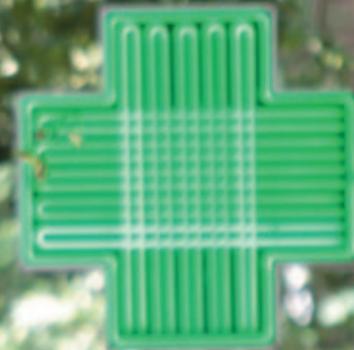


Refonte du Décret de fixation du prix des médicaments : l'après précipice !

- Actualités
- Formation continue : les pharmaciens du Nord donnent l'exemple !
- Nouveaux au Maroc
- Prochainement





Refonte du Décret de fixation du prix des médicaments : l'après précipice !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacien

Depuis que les pharmaciens d'officine ont appris que la refonte du Décret de fixation des prix des médicaments¹ est imminente, les réseaux sociaux se sont enflammés. Ces réactions traduisent leurs inquiétudes et craintes de voir la tragédie qu'ils vivent depuis la publication du Décret 2-13-852 en 2013 perdurer, voire s'amplifier.

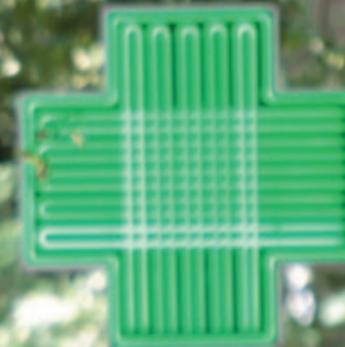
En effet, les baisses des prix de médicaments qui ont suivi l'entrée en vigueur de ce texte de loi ont, en quelque sorte, sacrifié les pharmaciens d'officine à l'autel d'une amélioration de l'accès aux médicaments qui n'a toujours pas eu lieu. Plus que ça,

l'accès aux médicaments onéreux s'est compliqué en raison de la marge insignifiante accordée aux pharmaciens et aux répartiteurs. Le non-respect du circuit légal de distribution et le dirigisme compromettent aussi la disponibilité de ces traitements dans toutes les régions du Royaume. L'accès aux médicaments à bas prix et peu ou pas rentables a aussi été compromis. Faute de réajustement justifié de leur prix, ces spécialités sont en train de disparaître les unes après les autres du marché marocain.

Les génériques ne sont pas en reste puisque le mode de décrochage que prévoit le



Actualités



Décret 2-13-852 entraîne un alignement des prix des médicaments génériques sur celui de leurs princeps, ce qui fait perdre aux génériques leur raison d'être. Et comme le pharmacien marocain est l'un des rares pharmaciens au monde à ne pas être autorisé à pratiquer la substitution, il se voit hélas, obligé de détenir en stock un nombre inimaginable de références.

Aujourd'hui et bien que les pharmaciens aient adhéré spontanément et massivement au projet de généralisation de la couverture médicale initié par le Souverain, la mésaventure qu'ils ont vécue du temps d'El Houssaine Louardi leur est restée en travers de la gorge. Ne dit-on pas «Chat échaudé, craint l'eau froide» ?

En effet, les mesures compensatoires promises aux pharmaciens pour réduire

l'impact des baisses des prix des médicaments se sont perdues dans les méandres de l'administration. Quant à l'augmentation du volume de ventes des médicaments annoncée à maintes reprises par El Houssaine Louardi, il ne s'agit là que d'un leurre de plus pour faire passer la pilule aux pharmaciens.

Conséquence prévisible : les revenus des pharmaciens ont fondu comme neige au soleil et le nombre de pharmacies en difficulté est en augmentation constante, particulièrement depuis 2013.

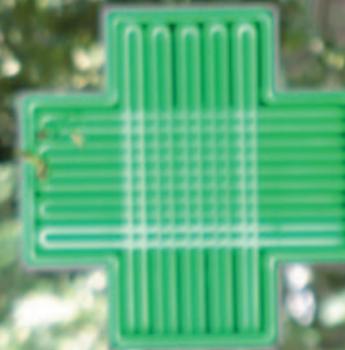
Depuis le 28 juin, date à laquelle le ministère de la Santé a entamé une série de rencontres avec les intervenants du secteur en vue de préparer une nouvelle mouture du Décret 2-13-852, les représentants syndicaux et ordinaires des pharmaciens d'officine s'activent afin de

préparer leurs recommandations. Et même si l'union de la profession ne soit pas toujours de mise, les propositions et recommandations émanant des différents courants de la profession se rejoignent dans leur globalité.

On ne peut s'empêcher de se demander ce qui justifie toute cette énergie déployée par certains représentants plus ou moins légitimes pour que la totalité des composantes de la profession ne puisse pas se retrouver autour d'une même table, et élaborer des recommandations au nom de toute la profession. Mais, ce dont on est sûr, c'est qu'une fois de plus, un nouveau Décret va voir le jour avec ou sans le consentement des pharmaciens. Certains «responsables» vont, comme en 2013, user de toutes sortes de subterfuges pour nous faire croire que la «bouteille

vide» est en réalité à moitié pleine, sachant que ce sont les pharmaciens de la base qui boiront le calice jusqu'à la lie. Autrement dit, ceux qui se targuent d'être les sauveurs de la profession et ceux qui les soutiennent en sont devenus les fossoyeurs, et bien souvent, ils ne s'en rendent même pas compte...

(1) Décret 2-13-852 du 18 décembre 2013 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés.



Suisse : un sexagénaire condamné pour avoir commandé trop de tadalafil

Le Ministère public zurichois vient de condamner un sexagénaire suisse à verser une amende de 400 francs suisses pour avoir trop commandé un médicament à base de tadalafil utilisé pour traiter la dysfonction érectile.

Le fils du sexagénaire, qui réglait les achats en ligne, a commandé à trois reprises le médicament sans qu'aucune livraison ne lui soit effectuée. Les boîtes étaient automatiquement interceptées par la Douane.

L'ordonnance du tribunal indique que les quantités commandées à un site polonais étaient supérieures «aux besoins mensuels habituels» pour une consommation personnelle. Même si le sexagénaire a démenti vouloir revendre les boîtes commandées, il doit régler l'amende et s'acquitter des frais relatifs à la

procédure estimés à 300 francs suisses. Quant aux boîtes saisies, elles seront détruites.
Source : 7sur7.be

Suisse : 70% des médicaments illégaux sont utilisés dans le traitement de la dysfonction érectile

Dans le cadre de la 15e Opération mondiale de lutte contre le commerce illicite de médicaments en ligne, la Suisse a confisqué 231 produits illégaux en une semaine.

Quelque 94 pays ont participé du 23 au 30 juin à l'action PANGAEA qui a permis d'intercepter environ 3 millions de médicaments illégaux ou falsifiés.

Le contrôle de 948 colis de médicaments et de produits dopants en Suisse a permis d'en confisquer 231.

Les contrôles ont révélé qu'un grand

nombre de colis en provenance de Hongkong contenaient des falsifications de médicaments autorisés contre l'impuissance.

C'est l'Inde qui arrive en tête des pays où sont fabriqués les médicaments contrefaits utilisés contre la dysfonction érectile.

Les produits illégaux arrivent en Suisse via les canaux de distribution internationaux qui sont exploités d'une manière professionnelle par des criminels.

Ces médicaments constituent «une mise en danger intentionnelle de la santé des patients, parce que la plupart d'entre eux ne contiennent aucun principe actif ou une quantité inférieure à celle qui est indiquée, sans parler d'éventuelles substances non déclarées», a indiqué Swissmedic.

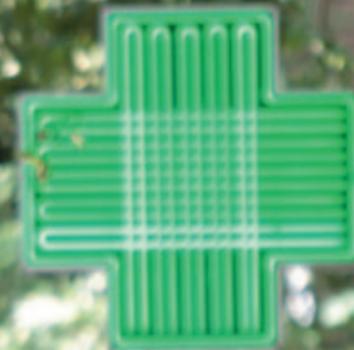
Swissmedic et l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) avaient intercepté en 2021 quelque 9.421 importations illégales de médicaments. 70% de ces

traitements concerne l'impuissance.
Source : lematin.ch

Remise des diplômes aux lauréats de la deuxième promotion du Master en radiopharmacie



Le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN) a organisé, jeudi dernier au Centre d'études nucléaires de la Maâmora, la cérémonie de remise des diplômes aux lauréats de sa deuxième promotion du Master en radiopharmacie.



Formation continue : les pharmaciens du Nord donnent l'exemple !

Fort du succès de la première formation sur les Dispositifs médicaux, la jeune Société africaine des sciences pharmaceutiques officinales (SASPO) a organisé le 23 juillet, le deuxième module d'un cycle de formation dédié à la pharmacie clinique.

Ce second module, qui a été animé conjointement par Adnan Benmoussa, professeur agrégé en chimie thérapeutique à la Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat, et Youssef Khayati, professeur agrégé et vice-doyen chargé de la pharmacie à la Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca, a porté sur l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque.

Les deux professeurs se sont relayés tout au long de la journée pour

passer en revue les spécialités pharmaceutiques indiquées dans ces pathologies en optant pour une approche interactive.

Ce qui a caractérisé cette formation, c'est son efficacité et l'implication des pharmaciens qui y ont pris part.

En parallèle à cette formation, un débat a été mené au sujet de la formation continue des pharmaciens d'officine qui constitue la clef de voûte pour améliorer la pratique officinale et faire évoluer la profession pharmaceutique.

Malheureusement, en l'absence de l'obligation de formation continue, une grande majorité des pharmaciens d'officine passera à côté de ces formations ce qui engendrera des disparités entre les officinaux.

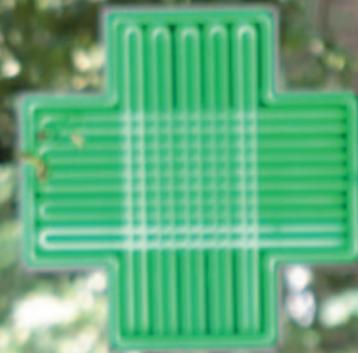
Et même si leur champ d'action reste limité au Royaume, la profession a tout intérêt à ce que des sociétés savantes comme la SASPO voient le jour et se développent. Ces entités complémentaires aux autres organismes professionnels pourraient s'impliquer dans la formation continue et dans la recherche et jouer un rôle important pour soutenir et promouvoir la pharmacie au Maroc.

«La SASPO est une société savante dédiée essentiellement à la formation continue. Ses fondateurs se sont assigné comme mission d'assurer une formation de qualité et actualisée au pharmacien et ses collaborateurs», a déclaré à Pharmacie.ma Dr Zain Abedin Raissouni, président de la SASPO, et

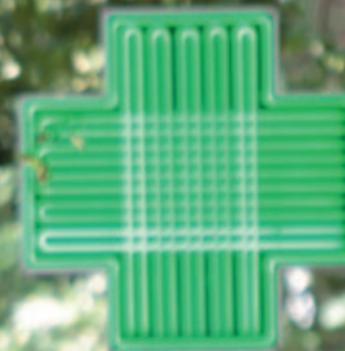
de poursuivre : «Nous ne pouvons que nous réjouir de l'engouement des pharmaciens de la région pour les premières formations organisées par la SASPO, et nous ne ménagerons aucun effort pour continuer à assurer une formation continue efficace pour permettre aux pharmaciens de relever les défis qui se dressent devant la profession».

Plus que jamais, une réflexion mérite d'être menée sur la formation continue pour étudier l'éventualité de mettre en place un cadre juridique contraignant, de définir les prérogatives de chaque intervenant et de mettre en place une commission pour garantir l'indépendance de ces formations.

Formation de la SASPO en photos



Nouveaux au Maroc



TRAMADOL NORMON 100 MG / 2 ML, Solution injectable

LABORATOIRE : IBERMA

COMPOSITION :

Tramadol

CLASSE THERAPEUTIQUE :

Analgésique opioïde

PRESENTATION : Boite de 24

PPV : 35.60 DHS

[Lien](#)



ELYCHOR 0.03 MG / 2 MG, Comprimé pelliculé

LABORATOIRE :

ZENITH PHARMA

COMPOSITION :

Éthinylestradiol |

acétate de chlormadinone

INDICATION (S) :

Contraception orale avec une
action antiandrogénique
marquée.

PRESENTATION : Boite de 21

PPV : 46 DHS

[Lien](#)



Medicament.ma

Le premier site
des médicaments
au Maroc

P R O C H A I N E M E N T

FIP SEVILLE 2022

80TH FIP WORD CONGRESS OF PHARMACY
AND PHARMACEUTICAL SCIENCES
18 au 22 septembre
Organisateur : FIP
Lieu d'événement : Séville – Espagne
Site web : Lien



5ÈME FORUM DE L'OFFICINE

Thème : "La Pharmacie au delà
du médicament"
29-09 au 1-10 - 2022
Organisateur : Syndicat
des pharmaciens d'Officine de Tunisie
Lieu d'événement : Parc des
expositions du Kram – Tunis
Email: forum@spot.tn
Tél. : +21696360733
Site web : lien



NOUVEAU CONCEPT **Officine plus** | **PHARMACIEN MANAGER**
12^{ÈME} RENCONTRE DE L'OFFICINE

VENDREDI ET SAMEDI
09-10 SEPT 2022

**ESPACE EXPOSITION CHATEAU
HYATT RÉGENCY - CASABLANCA**

Espace Formation | **LES RDV DU PHARMACIENS MANAGER**
ATELIERS PRATIQUES OFFICINALES

50 EXPOSANTS SUR 1500 m²

- Médicaments
- Cosmétique/Para
- Nutrition • 1ers soins
- Dispositifs médicaux • Beauté
- Bio • Technologues

Espace Exposition

Je m'inscris

Pour plus d'informations, contactez nous :
05 22 25 77 33 / 05 22 25 76 72 contact@easy-com.ma